



Des Nouvelles de Thélod

N° 05/2024

OUVERTURE SECRETARIAT MAIRIE- PÉRIODE ESTIVALE

En juillet et août, la mairie sera ouverte uniquement.

Le mercredi de 18h à 20h

PERMANENCE GENDARMERIE

En raison de la période de réserve électorale dûe aux élections législatives anticipées qui auront lieu le 30 juin 2024 et le 07 juillet 2024, la permanence du 6 juillet est annulée.

Sauf changement, la permanence du 3 août 2024 est maintenue.

NUISANCES SONORES – TRAVAUX DE JARDINAGE – RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, sont autorisés uniquement les :

Jours ouvrables : de 8h à 20h

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches/jours fériés de 10h à 12h

DECHETS VERTS

Une benne à déchets verts est à votre disposition ; merci de ne pas la surcharger et prévenir pour demander l'enlèvement au 03.54.95.62.41.

Merci de ne pas mettre vos déchets verts chez les voisins ou sur l'espace public.

Il est strictement interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Les déchets **autorisés** dans cette benne, sont :

- Tontes, feuilles mortes, taille de haie,
- Petit élagage : branche et tronc **inférieur à 8 cm de diamètre**
- Fruits pourris,
- Fleurs et plantes d'ornement.

Les déchets **interdits**, sont :

- Les branches ou troncs d'arbres de diamètre **supérieur à 8 cm**,
- Tout déchet qui ne serait pas de nature végétale.

Les bois traités (planches, meubles...) sont strictement interdits, et doivent être emmenés à la déchetterie, sous peine d'être qualifiés de dépôts sauvages passibles d'une amende prévue pour les contraventions de 2e classe.

CCAS -MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PARAMEDICAL

En cas de problème de mobilité passagère et pour vous permettre de vous organiser le CCAS met à votre disposition du matériel : fauteuil roulant de transfert, déambulateur, canne....

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thélod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- email : commune.thelod@wanadoo.fr